DAPAP

Dispositif d'Accompagnement à la Pratique d'Activité Physique

Vous êtes masseur-kinésithérapeute

Vous avez des **patients éloignés de l'activité physique**, pour lesquels une reprise adaptée contribuerait au maintien de leur condition physique voir à leur amélioration.

Vous pouvez les orienter, vers le Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique (DAPAP). Il est porté par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Drôme, animé par son équipe de professionnels.

Il a pour mission d'**accompagner** les bénéficiaires vers une reprise d'activité physique bénéfique pour la santé et adaptée à leurs capacités, en les orientant vers des structures proposant des pratiques adaptées proche de chez eux. Ces structures sont référencées après approbation et spécifiquement approuvées par une commission de validation régionale.

Comment cela fonctionne ?

Bilan Kiné
Besoin APA

Transmission des coordonnés du patient avec son accord

Bilan et demande de prescription d'activité physique adaptée

Médecin prescripteurs

DAPAP 26
Messagerie MonSisra
« CDOS26 DAPAP26 »

Prescription médicale

Retour & Information sur le parcours du patient

Renseignez vos freins

Sur Rendez-vous
04.75.75.47.53

Prise en charge par le DAPAP :

- Réalisation d'un **Bilan des Compétences Physiques**
- Elaboration d'un **Plan Personnalisé d'Activité Physique** par un Enseignant en Activité Physique Adaptée

Suivi du bénéficiaire par le DAPAP pendant 2 ans

Scanner ou cliquer le QRc pour consulter l'annuaire

Orientation et accompagnement personnalisé du patient vers la structure référencée de son choix proposant une activité physique qui correspond à son Plan Personnalisé d'AP.

Logo d'identification des structures

Cycle d' "Atelier Passerelle"
Cycle éducatif en activité physique adaptée, de 2 mois à un an, pour aider les personnes ayant des besoins particuliers, à s'engager dans la pratique.

Activité "Sport Santé de niveau 2 et 2+"
Activité physique adaptée aux personnes ayant des limitations fonctionnelles modérées d'une durée illimitée et renouvelable.

Activité "Sport Santé de niveau 1"
Activité physique adaptée aux personnes ayant des limitations fonctionnelles minimes ou sans limitation, d'une durée illimitée et renouvelable.

FINALITE : MAINTIEN D'UNE PRATIQUE D'ACTIVITE PHYSIQUE AUTONOME

Qui sont les patients éligibles?

Ces patients sont

Des adultes *OU* **des enfants,**

- Porteurs de **maladies chroniques en ALD** *ET/OU*
- Des **personnes âgées de plus de 70 ans** *ET/OU*
- Présentant des **facteurs de risque** tel que une HTA, un syndrome métabolique, un IMC> 25 kg/m².

Ils peuvent présenter des limitations fonctionnelles minimes à modérées mais ne relèvent pas de rééducation ou de réadaptation devant être prises en charge par un professionnel de santé (limitations fonctionnelles sévères).

Le bilan APA et l'accompagnement DAPAP sont gratuits pour le bénéficiaire. **Il n'y a pas de remboursement par l'Assurance Maladie des activités physiques**. Toutefois des aides existent :

- Les activités physiques sont à la charge du patient et leur tarif dépend de l'activité choisie
- Pour les patients bénéficiaires de la CSS (ex CMU), les ateliers passerelles sont pris en charge à hauteur de 150€.
- Une participation de la CPAM sur son fonds d' Action Sanitaire et Sociale pourra également être étudiée en fonction des revenus de la personne.

DAPAP DRÔME
Sur rendez-vous
Lundi au vendredi : 9h-12h & 14h-16h30
04.75.75.47.53
Maison des Bénévoles du Sport Drôme Ardèche
71 rue Pierre Latécoère 26000 VALENCE
Nous utilisons la messagerie sécurisée de santé MonSisra, contactez-nous à « CDOS26 DAPAP26 »